

Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle des actionnaires tenue le mardi 10 mai 2016
au siège social, rue Gachard 88/14 à 1050 Bruxelles

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Christophe Evers.

BUREAU

Monsieur le Président désigne en qualité de Secrétaire :

- Monsieur Mathieu Guillaume

L'Assemblée appelle aux fonctions de Scrutateurs :

- Monsieur Jean-Philippe Waterschoot

L'Assemblée constate la présence des administrateurs suivants :

- Monsieur Christophe Evers

Ceux-ci complètent, de droit, le bureau.

PricewaterhouseCoopers SCCRL, Commissaire, représenté par Monsieur Alexis Van Bavel, est également présent.

VALIDITE ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à la loi, dans :

Le Moniteur belge du 27 avril 2016

La convocation a été également publiée sur le site Internet le 22 avril 2016.

L'extrait justificatif est déposé sur le bureau et est paraphé par le scrutateur. Des lettres missives ont, en outre, été envoyées aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire le 22 avril 2016; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 32 des statuts prescrivant :

- L'enregistrement des actions dématérialisées auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation le 26 avril 2016 à 24 heures et qui aura émis une attestation constatant cet enregistrement au plus tard le 4 mai 2016.
- L'enregistrement des actions nominatives dans le registre des actionnaires le 26 avril 2016 à 24 heures et qui aura fait connaître par écrit son intention d'y assister avant le 4 mai 2015.

Sont présents ou représentés les 3 actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance et annexée au présent procès-verbal avec les originaux des procurations y mentionnées.

IMBAKIN HOLDING
SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOOTSCAP

Selon cette liste des présences, ...237.990..... actions sont présentes ou représentées sur les 3.189.330 actions représentatives du capital social ayant pouvoir de vote.

Chaque action donne droit à une voix.

Il est pris part au vote pour un total de237.990..... voix.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Tous les faits exposés par le Président et le Secrétaire sont vérifiés par le Bureau et reconnus exacts par l'Assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

L'ordre du jour comporte :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.
2. Rapport du commissaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.
3. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ainsi que l'affectation du résultat.
4. Proposition de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion et au commissaire pour sa mission de contrôle.

*

DELIBERATIONS

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.

Le Président fait lecture du Rapport du Conseil d'Administration. Les actionnaires ayant pu en prendre connaissance, l'Assemblée dispense le Président de la lecture du Rapport du Commissaire.

La discussion de ces rapports est abordée ; il est répondu aux questions posées dans l'Assemblée; les informations complémentaires demandées sont fournies.

2. Comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Les comptes statutaires, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015 sont soumis à l'examen de l'Assemblée.

Il est donné réponse aux questions posées par les membres de l'Assemblée.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe sont approuvés à l'unanimité.

3. Affectation des résultats

L'Assemblée approuve à l'unanimité des voix l'affectation des résultats ressortant des comptes annuels sociaux qui viennent d'être approuvés.

Perte de l'exercice	18.470,46	Euros
Report du bénéfice antérieur	<u>298.197,82</u>	Euros
Bénéfice à affecter	<u>279.727,36</u>	Euros
Bénéfice à reporter	279.727,36	Euros



IMBAKIN HOLDING
SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOOTSCHAP

5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

Par votes spéciaux à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge à chaque administrateur, pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

Par vote spécial à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Commissaire, pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

Le Secrétaire



Les Scrutateurs



Le Président

Le Bureau

Les Actionnaires